FAÇONNER LES PRIORITÉS DE L'AFRIQUE POUR UNE COP31 AXÉE SUR LA MISE EN ŒUVRE

1. Introduction : contexte et moment stratégique

La COP31 intervient à un moment charnière du processus climatique mondial, l'attention se déplaçant de plus en plus de la négociation des engagements vers l'accélération de la mise en œuvre et la traduction des engagements existants en résultats concrets. La COP31 est largement présentée comme une « COP de mise en œuvre » ; quelle que soit l'étiquette, l'urgence d'agir est évidente. Comme les Parties l'ont rappelé en juin lors du SB64 à Bonn, le financement climatique est essentiel pour rendre possible une action climatique concrète.

Pour l'Afrique, où les impacts climatiques exercent une pression significative sur les économies, les forêts, les moyens de subsistance, les systèmes alimentaires et hydriques, les écosystèmes et les gains de développement, la crédibilité du processus COP et, plus important encore, de l'Accord de Paris, dépendra de plus en plus de la capacité à se traduire par des engagements financiers accessibles, un renforcement de la résilience, un développement à faible émission de carbone accéléré et des partenariats stratégiques renforcés pour faciliter des résultats climatiques concrets

Le financement climatique devrait être central à la COP31. Lors de la COP29 à Bakou, les Parties ont convenu d'un nouvel objectif collectif quantifié d'au moins 300 milliards de dollars US par an de financement climatique pour les pays en développement d'ici 2035, tout en appelant tous les acteurs à travailler ensemble pour faire passer le financement des sources publiques et privées à 1,3 billion de dollars US par an d'ici 2035. Le processus suivant de Bakou à Belém a cherché à traduire cette ambition en mesures concrètes pour mobiliser et fournir des financements, notamment un meilleur accès au financement à taux de décharge, la résolution des contraintes de la dette, la création d'espace budgétaire et la mobilisation de capitaux privés.

La COP30 à Belém a encore fait progresser l'**agenda d'adaptation**. Le résultat de la COP30 prévoyait le triplage du financement de l'adaptation d'ici 2035, tandis que les Indicateurs d'adaptation de Belém ont établi un cadre pour évaluer les progrès vers l'Objectif mondial d'adaptation (GGA). Le défi pour la COP31 est de garantir que ces engagements se traduisent par des ressources et une mise en œuvre qui répondent aux réalités et priorités des pays vulnérables en développement, y compris ceux à travers l'Afrique.

Dans ce contexte, la COP31 offre à l'Afrique l'opportunité non seulement de défendre une ambition et un financement climatiques plus grands, mais aussi de positionner le continent comme une source de **solutions, d'innovation, d'investissement et de leadership** dans la transition climatique mondiale. L'Afrique peut tirer parti de ses atouts naturels et humains, y compris sa population croissante et jeune, pour démontrer comment l'investissement dans l'action climatique peut libérer des emplois, de l'innovation, de la résilience et de nouveaux marchés.

Ce document des attentes africaines du WWF expose les priorités de l'Afrique et identifie des opportunités pour amplifier les voix africaines dans les décisions climatiques mondiales, positionner la nature, les forêts, la biodiversité et les solutions écosystémiques au centre de l'agenda climatique et de développement africains, et renforcer les partenariats stratégiques avec les gouvernements, les institutions régionales, la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales, les institutions de développement et financières, le secteur privé et d'autres parties prenantes. La COP31 devrait donc être utilisée non seulement comme un moment de plaidoyer, mais comme une opportunité stratégique de traduire les priorités africaines en une influence politique renforcée, un financement accru, des partenariats significatifs et des actions mesurables au-delà de la COP.

Les principes stratégiques de l'Afrique pour l'action climatique

L'engagement de l'Afrique à la COP31 doit continuer à être guidé par des principes qui ont façonné la participation du continent au processus de la CCNUCC :

- **Équité et justice climatique**, reconnaissant la vulnérabilité particulière de l'Afrique aux impacts du changement climatique et les besoins et priorités de développement du continent.
- Une action climatique adaptée au développement, veillant à ce que les politiques climatiques soutiennent plutôt que ne limitent la croissance économique durable, l'accès à l'énergie, la sécurité alimentaire, la création d'emplois et l'éradication de la pauvreté.
- Des moyens adéquats de mise en œuvre, en particulier le financement climatique, le développement et le transfert de technologies, ainsi que le renforcement des capacités, sont des éléments essentiels de la capacité de l'Afrique à mettre en œuvre ses engagements climatiques et à répondre aux impacts climatiques.
- La reconnaissance des besoins et circonstances particuliers de l'Afrique dans le régime climatique international, y compris la vulnérabilité reconnue à l'article 4.1(e) de la CCNUCC.

Pris ensemble, ces principes constituent la base de l'engagement de l'Afrique à la COP31 : l'action climatique doit être équitable, adaptée au développement et soutenue par des moyens adéquats de mise en œuvre, tout en reconnaissant la vulnérabilité et les circonstances particulières de l'Afrique. Ils doivent éclairer à la fois les priorités de négociation et l'engagement plus large avec les Parties et autres parties prenantes.

2. Les priorités de l'Afrique pour la COP31

2.1. Adaptation et résilience

La COP31 devrait marquer un virage décisif des engagements d'adaptation vers une mise en œuvre financée, mesurable et fondée localement. Avec les besoins d'adaptation de l'Afrique qui dépassent largement le soutien disponible, la COP31 devrait renforcer la mise en œuvre de l'Objectif mondial d'adaptation (GGA), élargir le financement de l'adaptation accessible et veiller à ce que les priorités nationales et locales se traduisent par des résultats concrets en matière de résilience pour les personnes, la nature et les économies. Le rapport sur l'écart d'adaptation du PNUE 2025 note que le montant requis pour l'adaptation nécessaire aux pays en développement selon leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) et leurs plans nationaux d'adaptation (PNA) est estimé à 365 milliards de dollars US par an, tandis qu'en 2023, les flux de financement public international de l'adaptation vers les pays en développement s'élevaient à un maigre 26 milliard de dollars US[1].

WWF Afrique s'attend à ce que la COP31 :

- Mettre en œuvre et mobiliser un soutien adéquat pour la mise en œuvre des Indicateurs d'adaptation de Belém, en particulier pour les pays en développement, et veiller à ce que les exigences de déclaration restent volontaires, facilitatrices et non punitives, et ne deviennent pas des conditions préalables pour accéder au financement de l'adaptation. Étendre et améliorer l'accès au financement de l'adaptation, y compris davantage de financements subventionnés et très avantageux, et établir une voie crédible avec des étapes importantes vers l'engagement de la COP30 en faveur du financement triple de l'adaptation d'ici 2035. Le financement doit être prévisible, accessible et réactif aux besoins des pays, communautés et écosystèmes vulnérables,

[1] Programme des Nations Unies pour l'environnement (2025). Rapport sur l'écart d'adaptation 2025 : À bout de souffle. Le monde se prépare à la résilience climatique
— Sans l'argent pour y parvenir [Neufeldt, H., Hammill, A., Leiter, T., Magnan, A., Watkiss, P., Bakhtiari, F., Bueno Rubial, P., Butera, B., Canales, N., Chapagain, D., Christiansen, L., Dale, T., Milford, F., Niles, K., Njuguna, L., Pauw, P., Singh, C. et Yang, G.]. Nairobi. https://wedocs.unep.org/20.500.11822/48798.

y compris par le biais de mécanismes simplifiés et d'accès direct pour les acteurs locaux.

- Faire passer les Plans d'Adaptation Nationaux de la planification à la mise en œuvre en reliant les priorités des PNA aux pipelines d'investissement, aux budgets nationaux et aux fonds climatiques ; en renforçant les capacités techniques et institutionnelles ; et en améliorant la cohérence entre les PNA, les CND et d'autres documents de planification pertinents tels que la Stratégie et les Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (NBSAP) et les plans nationaux de développement. PNA devrait également être lié aux systèmes nationaux de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, aux rapports GGA ainsi qu'aux plans subnationaux et locaux, afin que la mise en œuvre – et non seulement la planification – soit suivie et dotée en ressources localement.
- Mettre à l'échelle les solutions fondées sur la nature (NBS) et l'adaptation écosystémique à travers les forêts, les pâturages, les eaux douces, les zones humides, les écosystèmes côtiers et marins, en reconnaissant les écosystèmes sains comme infrastructures critiques pour la résilience climatique et la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris. La mise en œuvre doit être menée localement, inclusive et soutenue par un financement, des connaissances et des preuves appropriés. Les NBS doivent être traités comme une voie de livraison centrale pour le GGA, plutôt que comme un co-bénéfice optionnel, et intégrés entre les NAP, NDC et NBSAP.
- Il sera important de voir comment cette COP peut contribuer à renforcer la résilience dans des secteurs clés, en particulier l'agriculture, l'eau douce et la santé. La résilience des eaux douces devrait être intégrée dans la planification de l'adaptation, avec un investissement accru dans des approches à l'échelle du bassin combinant évaluations des risques climatiques, écoulements environnementaux, répartition équitable de l'eau, restauration des écosystèmes et infrastructures résilientes au climat. Cela peut être une opportunité d'accélérer la mise en œuvre du Défi de l'Eau Douce.
- Veillez à ce que l'adaptation soit rentable pour les personnes et les communautés vulnérables en renforçant la participation des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap, des peuples autochtones et des communautés locales, en reconnaissant les connaissances locales et autochtones, et en suivant qui bénéficie du financement et de l'action pour l'adaptation.

En fin de compte, la COP31 devrait positionner l'adaptation climatique comme un pilier central de l'agenda climatique et de développement, passant des plans et engagements au financement, à la mise en œuvre et aux résultats mesurables de la résilience. Avec les besoins d'adaptation à travers l'Afrique qui continuent de dépasser largement le soutien disponible, la priorité est de combler l'écart entre ambition et réalisation. La COP31 devrait donc être une étape importante pour accélérer la mise en œuvre et poser les bases d'un programme africain d'adaptation plus fort vers la COP32, avec les besoins d'adaptation de l'Afrique, l'action locale et la résilience en matière d'eau douce au centre.

2.2. Financement climatique

Le financement climatique doit rester central à la COP31. La priorité de l'Afrique est de passer des engagements à un financement accessible, prévisible et orienté vers la mise en œuvre. L'Afrique ne reçoit actuellement qu'environ 2 % du financement climatique mondial. On estime que l'Afrique a eu besoin d'environ 2,8 000 milliards de dollars US entre 2020 et 2030, soit environ 277 milliards de dollars US par an, pour mettre en œuvre la génération précédente de CDN, contre environ 30 milliards de dollars reçus, dont une grande partie destinée à l'atténuation et accordée sous forme de prêts, augmentant ainsi la charge de la dette[2]. Cette situation est aggravée par la réduction significative du financement climatique, notamment par les pays développés. Lors de la 9e reconstitution du FEM, seuls 3,9 milliards de dollars US ont été obtenus en engagements et de moins en moins de pays donateurs, ce qui est considéré comme le plus faible reconstitution du FEM depuis 20 ans. Nous avons également vu des pays donateurs comme le Royaume-Uni réduire leur engagement envers le GCF. Alors que l'Afrique pousse les pays développés à remplir leurs obligations en vertu de l'article 9.1 de l'Accord de

[2] IPC. 2024. Paysage du financement climatique en Afrique 2024. https://www.climatepolicyinitiative.org/publication/paysage du financement-climatique en Afrique-2024/

Paris, le WWF exhorte les Parties, par le biais du Programme de travail biennal sur l'article 9, à clarifier les rôles de la fourniture et de la mobilisation, l'adéquation des différents types de financement, ainsi que la mise en œuvre basée sur les besoins et la mise en œuvre. Il sera également important que l'Afrique, avec d'autres pays en développement, exerce une pression sur les pays développés et donateurs pour qu'ils reconsidèrent le risque de réduire les financements pour le changement climatique.

Les parties devraient également définir la part du Nouvel Objectif Collectif Quantifié sur le Financement du Climat (NCQG) de 300 milliards de dollars US à réaliser en tant que financement public direct. Il sera également important que les parties renforcent la qualité, la prévisibilité, l'accessibilité, la transparence et la responsabilité du financement climatique, et veillent à ce que le financement puisse étendre l'atténuation, l'adaptation ainsi que les pertes et dommages tout en répondant aux besoins du pays et des communautés.

La COP31 devrait faire progresser des mécanismes de financement direct permettant aux peuples autochtones et aux communautés locales d'accéder au financement climatique sans intermédiaires excessifs. De telles approches peuvent améliorer l'efficacité, la responsabilité et la prise en charge locale tout en garantissant que les ressources atteignent ceux qui sont en première ligne des impacts climatiques et de la gestion environnementale.

2.3. Pertes et dégâts

Le Fonds pour la Réponse aux Pertes et aux Dommages (FRLD) reste gravement sous-financé. Les engagements totaux jusqu'en juillet 2026 s'élevaient à 822,7 milliards de dollars US[3], dont moins de 60 % avaient été versés, et aucun débours n'avait encore été effectué après l'accord sur les modalités de mise en œuvre de la Barbade. Selon le FRLD, les revendications sont estimées à environ 2,8 milliards de dollars US, dont les besoins africains représentent environ 1,4 milliard de dollars US.

L'écart entre les ressources disponibles et les besoins actuels et projetés est donc important. Le FRLD doit être mieux doté de ressources et commencer à distribuer les financements en fonction des besoins. Le manquement de fournir un financement des pertes et dommages conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives (CBDR-RC) risque de compromettre la capacité d'adaptation future de l'Afrique.

Il est important de noter que les impacts du changement climatique coûtent actuellement à l'Afrique environ 1 à 1,5 % du PIB continental, avec des impacts susceptibles d'augmenter. Cependant, les estimations économiques ne doivent pas masquer les conséquences humaines des événements extrêmes et les impacts climatiques à long terme sur la santé, les écosystèmes et les moyens de subsistance dépendants de la nature.

Dans une année où les extrêmes climatiques ont occupé une place importante dans les gros titres du monde entier, les pays africains ont fait face à des inondations dévastatrices, des sécheresses prolongées et des chaleurs record, mettant en lumière le fossé croissant d'adaptation et soulignant l'urgence d'un soutien accru pour renforcer la résilience. À travers l'Afrique, les communautés ont affronté simultanément les deux extrêmes, avec des inondations meurtrières survenant parallèlement à l'aggravation des conditions de sécheresse dans certaines parties de l'Afrique de l'Est, de l'Angola et de Madagascar.

2.4. Transition juste

L'agenda de transition juste offre à l'Afrique des opportunités pour faire avancer une industrialisation verte, développer son secteur des minéraux critiques et renforcer la participation aux chaînes de valeur et d'approvisionnement mondiales. Cependant, l'Afrique s'attend à ce que cet agenda soit fondé sur la justice climatique, l'équité et l'équité.

Pour l'Afrique, une transition juste doit aller au-delà du simple passage à une économie à faible émission de carbone. Elle doit aborder des priorités de développement plus larges, notamment l'accès universel et abordable à l'énergie, l'adaptation et la résilience climatiques, l'industrialisation durable, la diversification économique, les

[3] Troisième rapport du Conseil du Fonds pour la réponse aux pertes et dommages (2026)

emplois décents et verts, ainsi que la valeur ajoutée locale. La transition devrait permettre aux pays africains de faire avancer le développement durable et de réduire les inégalités structurelles tout en poursuivant une action climatique.

Lors de la COP31, les Parties doivent plaider pour un cadre de transition juste qui reconnaisse ces réalités du développement et offre des opportunités économiques équitables, une augmentation des investissements et de l'accès à la technologie, ainsi qu'une création de valeur locale et régionale accrue. La transition juste de l'énergie pour l'Afrique doit être conçue pour libérer le potentiel des énergies renouvelables afin d'accroître l'accès à l'énergie.

Il ne fait aucun doute que la transition énergétique juste en Afrique peut facilement être assimilée à l'abandon progressif des combustibles fossiles en se basant sur le Partenariat sud-africain pour la transition juste de l'énergie (JET-P), mais le JET-P sénégalais offre une autre voie axée sur le déploiement des énergies renouvelables, le renforcement du réseau et la cuisson propre. La COP31 devra donc s'appuyer sur les progrès réalisés par la présidence de la COP30 à travers la feuille de route Transitioning from Fossil Fuels (TAFF) et le processus de Santa Marta.

WWF appelle les pays sous la feuille de route TAFF à viser à atteindre 100 % d'énergies renouvelables durables bien avant 2050, en donnant la priorité à l'éolien et au solaire, et à établir des références claires pour remplacer les combustibles fossiles dans le mix énergétique. Elle insiste également sur le fait que l'électrification doit être une stratégie centrale pour réduire les émissions dans le secteur de l'énergie, permettant aux énergies renouvelables de remplacer les combustibles fossiles. Il est essentiel de garantir que les pays en développement aient un accès sécurisé à l'énergie et puissent passer directement aux renouvelables sans dépendre du gaz fossile comme carburant de transition.

L'objectif de 35 par 35 sur l'électrification est accueilli favorablement, mais en Afrique devrait inclure à la fois l'électrification pour favoriser une industrialisation verte et l'accès à l'énergie pour les populations qui n'ont pas accès à des services énergétiques modernes.
Le financement climatique doit être mis à disposition pour financer cette transition.

2.5. NDC 3.0 pour la mise en œuvre

En septembre 2026, 19 pays africains avaient soumis ou mis à jour leur troisième génération de contributions déterminées au niveau national (NDC 3.0). Les NDC sont au cœur de l'architecture de mise en œuvre de l'Accord de Paris et fournissent un cadre pour traduire les engagements climatiques en actions nationales.

Le premier Inventaire mondial a confirmé que le monde reste hors de voie pour limiter le réchauffement à 1,5°C. Pour de nombreux pays africains, ses résultats ont influencé la révision et le renforcement des CDN.

Les NDC africains devraient donc servir non seulement de cadres pour l'action climatique, mais aussi d'instruments stratégiques de plaidoyer financier. Ils peuvent aider les pays à articuler les besoins en investissement, renforcer la défense du financement climatique international et aligner les ressources financières sur les priorités climatiques nationales. Le WWF se tourne vers la COP31 pour des signaux importants sur la manière dont la mise en œuvre des CDN en Afrique sera soutenue à travers l'Agenda d'action et les initiatives de présidence, notamment le Partenariat NDC, l'Accélérateur mondial de mise en œuvre et le Climate Implementation Bridge.

2.6. Élargir l'action forestière et les solutions intégrées nature–climat

Les forêts sont essentielles aux objectifs africains de climat, de biodiversité, de développement et de dégradation des terres et doivent rester centrales dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, du Cadre mondial de la biodiversité et des objectifs de neutralité de la dégradation des terres. La COP31 devrait s'appuyer sur la

feuille de route de la COP30 pour stopper et inverser la déforestation et la dégradation forestière d'ici 2030 par une ambition accrue, une mise en œuvre renforcée, une certification accrue et un financement accru pour stopper la déforestation et la dégradation forestière, la protection des forêts à haute intégrité, la restauration des paysages dégradés et le soutien aux communautés dépendantes des forêts. Le WWF à la COP31 appelle particulièrement les pays africains et du bassin du Congo à :

- Approuver la feuille de route forestière COP30 et annoncer une action renforcée des forêts nationales en vue de 2030, incluant des politiques et plans de mise en œuvre plus forts, des engagements ambitieux de restauration, des mesures de financement climatique national et un financement forestier accru,
- Renforcer l'intégration des forêts, des priorités climatiques et naturelles dans les systèmes alimentaires durables, les solutions fondées sur la nature, la restauration des écosystèmes et l'accès équitable au financement climatique et biodiversité ;
- Soutenir l'adoption d'une foresterie responsable, notamment en veillant à ce que les entreprises forestières obtiennent la certification forestière ; promouvoir des incitations aux services écosystémiques dans la gestion responsable des forêts (PES) pour promouvoir la séquestration du carbone ; et traduire ces liens en politiques cohérentes, une collaboration régionale accrue et une réalisation d'investissements offrant des bénéfices accrus pour les personnes, la nature et le climat.

La COP31 devrait également être une occasion pour l'Afrique de s'exprimer fortement sur les forêts et les discussions liées au carbone. Cela inclut l'invocation de l'article 5 de l'Accord de Paris pour garantir que les parties ne se concentrent pas seulement sur le paiement basé sur les résultats visant à la restauration, mais aussi pour reconnaître et récompenser les efforts en faveur d'une gestion et d'une conservation durables des forêts. Cela est évident, par exemple, dans le bassin du Congo, où les pays ont maintenu des taux de déforestation historiquement faibles. Conformément à l'article 5 de l'Accord de Paris, les mécanismes de financement devraient récompenser ces efforts de manière juste et équitable, en reconnaissant la valeur mondiale des forêts debout dans la sauvegarde des stocks de carbone et de la biodiversité.

2.7. *Lien océan–climat : des engagements à l'action*

Les écosystèmes océaniques et côtiers de l'Afrique sont fondamentaux pour la résilience climatique, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, le commerce et les ambitions durables de l'économie bleue. Lors de la COP31, le WWF Afrique attend des Parties qu'elles passent de la reconnaissance à la mise en œuvre coordonnée en intégrant les priorités océaniques à travers les CDN, les PAK, ainsi que la biodiversité nationale et la planification océanique.

Les domaines prioritaires devraient inclure l'adaptation basée sur les écosystèmes, la protection et la restauration du carbone bleu, la pêche durable, les récifs coralliens résilients au climat, les communautés côtières résilientes et les énergies renouvelables offshore responsables. La COP31 devrait également renforcer l'accès à un financement climatique responsable, au transfert de technologie, au renforcement des capacités et aux sciences océaniques ; améliorer la cohérence entre la CCNUCC, la CDB, l'Accord BBNJ, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) et les cadres régionaux de gouvernance océanique ; soutenir une mise en œuvre équitable et efficace du programme 30x30 ; et promouvoir des voies durables et régénératrices de l'économie bleue bénéfiques au climat, à la nature et aux personnes.

WWF Afrique attend également une approche préventive face aux activités océaniques émergentes aux impacts potentiellement irréversibles, y compris l'exploitation minière des fonds profonds et la géo-ingénierie marine, ainsi qu'une observation, une connaissance et un suivi océaniques renforcés et une participation significative des peuples autochtones et des communautés locales.

2.8. Enjeux transversaux et émergents

L'engagement de l'Afrique lors de la COP31 devrait également aborder des questions qui transcendent les priorités substantielles mentionnées ci-dessus, notamment la technologie, le transfert de capacités et de connaissances, le genre, la jeunesse, ainsi que les peuples autochtones et les communautés locales.

Le genre est de plus en plus intégré au processus de la CCNUCC, et l'adoption du Plan d'action de Belém sur le genre lors de la COP30 offre l'opportunité d'aligner les considérations de genre avec les priorités climatiques plus larges. L'adaptation et la résilience constituent un point d'entrée solide pour des approches sensibles au genre, car de nombreuses interventions d'adaptation sont basées sur la communauté et axées sur les moyens de subsistance. L'Afrique devrait donc intégrer les considérations de genre à travers les filières de travail, y compris l'agriculture, la transition juste et les océans.

Le rôle et les droits des peuples autochtones et des communautés locales devraient également se refléter dans les résultats et la mise en œuvre de la COP31. Leur connaissance des réalités locales, des risques, des défis et opportunités de gouvernance rend leur participation significative essentielle à une action climatique efficace et équitable. L'Afrique doit s'appuyer sur les progrès réalisés à la COP30 et veiller à ce que les IP&LC soient reconnues comme partenaires et détenteurs de connaissances dans la mise en œuvre du climat.

3. Priorités de la présidence COP31 : opportunités d'accélérer la mise en œuvre en Afrique

Les dix thèmes prioritaires de la présidence COP31 offrent des opportunités d'accélérer l'action climatique et la mise en œuvre en Afrique. La transition vers les énergies propres, par exemple, s'aligne sur les ambitions africaines d'accès à l'énergie, y compris la Mission 300, tout en soutenant l'expansion des énergies renouvelables, l'électrification, les mini-réseaux, les solutions autonomes et la cuisson propre. L'agenda des Synergies de Rio offre également une opportunité d'intégrer mieux les priorités climatiques, biodiversités et fonciers, et de renforcer l'alignement entre les NDC, les NAP, les NBSAPs et les objectifs de neutralité de la dégradation des terres.

La concrétisation de ces opportunités dépendra d'un financement accessible, d'une technologie appropriée, de

capacités et de partenariats efficaces qui répondent aux priorités de l'Afrique et aux circonstances nationales. L'Afrique devrait donc utiliser les initiatives de la présidence de la COP31 pour renforcer ses priorités fondamentales et sécuriser des voies pratiques de mise en œuvre.

Que signifierait pour l'Afrique un succès à la COP31 ?

Pour l'Afrique, le succès à la COP31 doit être mesuré par la mesure dans laquelle la conférence comble l'écart entre les engagements climatiques et la mise en œuvre. Cela signifie garantir un financement plus accessible, prévisible et approprié ; promouvoir l'adaptation et la résilience ; renforcer le soutien aux pertes et dommages ; et veiller à ce que les NDC, les NAP, les priorités forestières et océaniques se traduisent par des actions investissables et fondées localement.

Le succès doit aussi signifier que les priorités de développement de l'Afrique se reflètent dans une transition juste, que la nature et l'action climatique sont mieux intégrées, et que les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales sont réellement impliqués dans la mise en œuvre. Par-dessus tout, la COP31 doit renforcer l'influence politique de l'Afrique, ses partenariats et son accès aux ressources afin que les engagements pris à l'échelle internationale génèrent des bénéfices mesurables pour les personnes, la nature et le climat à travers le continent.

Fin